

Lutte de classe

Laissez-le vivre... le capitalisme !

Cette semaine le secrétaire nationale du Parti des travailleurs s'est fendu d'un titre au relent nataliste pour évoquer la situation des salariés d'Airbus dans l'éditorial d'*Informations ouvrières* : « *Ils ont le droit de vivre...* »

Ne vous marrez pas, l'affaire est très sérieuse et ce n'est pas un canular.

Selon lui la réponse politique à la situation chez Airbus « *exige la renationalisation* ».

Mais la nationalisation d'une entreprise n'est pas à proprement parlé une décision ou une exigence de nature politique, mais avant tout économique, premier faux pas. Que l'entreprise appartienne à un propriétaire privé ou à un Etat bourgeois, donc capitaliste, dans les deux cas les rapports sociaux d'exploitation demeurent les mêmes monsieur Gluckstein, l'ignoreriez-vous par hasard ?

Deuxième faux pas, il écrit que « *les articles 87 et 88 du traité de Maastricht n'autorisent les recapitalisations que lorsqu'elles préparent les licenciements et les restructurations. Ils les interdisent quand il s'agit de bloquer les plans de licenciements.* »

Certes, mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'en amont, il existe l'article. 52 de la Constitution de la Ve République qui stipule :

« *Le Président de la République négocie et ratifie les traités.* », puis l'article 88-2. « *Sous réserve de réciprocité et selon les modalités prévues par le Traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992, la France consent aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire européenne.*

Sous la même réserve et selon les modalités prévues par le Traité instituant la Communauté européenne, dans sa rédaction résultant du traité signé le 2 octobre 1997, peuvent être consentis les transferts de compétence nécessaires à la détermination des règles relatives à la libre circulation des personnes et aux domaines qui lui sont liés. ».

Voici donc la preuve que l'application du traité de Maastricht ne serait pas possible en France s'il n'était pas légitimé par la Constitution, pilier de la Ve République. Mais alors pourquoi le PT n'engage-t-il pas le combat contre la Constitution et les institutions de la Ve République demanderez-vous ?

C'est très simple, pour la même raison qu'il avance le mot d'ordre de nationalisation, il ne peut pas adopter au même moment une autre position contradictoire, donc il a choisi sciemment, au lieu d'appeler à la grève générale avec occupation chez Airbus, au combat contre le gouvernement, de soutenir sa propre bourgeoisie contre « *la bannière étoilée* », entendez par là les fonds de pension américains qui seraient les seuls responsables finalement de la situation sociale en France. (lire l'édito précédent d'*Informations ouvrières*).

Pour Schivardi et Gluckstein, le must en matière sociale pour le prolétariat se résume aux nationalisations, aux services publics, c'est-à-dire, au Commissariat au plan accepté par de Gaulle au lendemain de la deuxième guerre mondiale (1947), sous l'égide de l'impérialisme américain, via le plan Marshall, sous la responsabilité de Jean Monnet qui deviendra le premier Commissaire au Plan, avec bien entendu l'accord de l'ensemble des partis et des syndicats ouvriers qui y trouveront leurs comptes en retour, Blum faisant même le déplacement à Washington en 1946 pour négocier l'affaire avec l'impérialisme américain dans le dos du prolétariat français, la veille de la scission de la CGT, tiens quelle étrange coïncidence, le tout s'il vous plaît sous la houlette de la IVe République servant aujourd'hui de modèle au mot d'ordre de l'Assemblée constituante avancée par le PT.

Voilà en résumé le programme du PT et du candidat Schivardi.

Laissez-le vivre... le capitalisme !